

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro



CÔTE D'IVOIRE

Une histoire réécrite

Le 9 novembre 2004 à Abidjan, la France a seulement « *frolé la catastrophe* » selon le journaliste Thomas Hofnung.

La France contre la CPI

Les positions défendues par la France au congrès de révision de la Cour Pénale Internationale sont un nouvel exemple de l'hypocrisie et du cynisme de sa diplomatie.



Le déshonneur de la France

Non, il ne s'agit pas de l'équipe de France de foot, mais d'une réflexion sur les notions d'honneur et de déshonneur qui ont cours dans les médias. La vague d'hystérie nationale qui a submergé le pays à la révélation horrifique du gros mot qu'Anelka a adressé à l'entraîneur de l'équipe de France de foot s'est traduite par une inflation rhétorique sans précédent.

(suite page 3)

Sommaire

- P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE
Guinée : des "amis" si encombrants
– Tchad : un culot "sans faille" – Enfants soldats – Muraille virtuelle – Pétrole contre nourriture.
- P. 1 & 3 LE DÉSHONNEUR DE LA FRANCE
P. 4 La maladie de la perdiemie
Regard critique sur l'aide publique au développement.
- P. 5 COMORES
La vie politique est cadencée par les crises alors que la constitution de 2004 favorise le séparatisme. C'est dans ce contexte qu'Ayoumba Combo, un poulain de Bob Denard, a été assassiné le 13 juin.
- P. 6 CÔTE D'IVOIRE Une histoire réécrite
Le 9 novembre 2004, la France a seulement « frolé la catastrophe » à Abidjan selon le journaliste Thomas Hofnung.
- P. 7 LA FRANCE CONTRE LA CPI
Les positions défendues par la France au congrès de révision de la CPI sont un nouvel exemple de l'hypocrisie et du cynisme de sa diplomatie.
- P. 8 QUAND BOLLORÉ NOUS ÉCRIT
- P. 9 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE
Eurafric – On s'en doutait – Stephen Smith : on ne se refait pas – L'arroseur arrosé – Des secrets bien gardés –
- P. 10 Cultures et enseignements : une indépendance à conquérir.
Si les dépendances militaires, monétaires, économiques, et politiques sont largement dénoncées, les cas de la culture et l'enseignement sont tout aussi éloquentes.
- P. 11 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE
Sénégal : adieux émouvants – Contresens – Indépendances à la sauce franco-africaine – Joyandet, mûr pour la démission –
Lire : La France au cœur du génocide des Tutsi
- P. 12 Cameroun de tous les dangers

Guinée : des «amis» encombrants

Le 23 mai dernier, le candidat de l'UFR aux élections présidentielles guinéennes, l'ancien Premier ministre Sidya Touré, dénonçait les « agitations de certains pays amis » : « Nous souhaitons que ceux qui ne sont pas ici et qui ne doivent pas voter ne se mêlent pas de ces élections, surtout pas pour des affaires de copinage. Nous pensons que la Guinée est assez mûre. Nous avons l'habitude de nous gérer et nous souhaitons qu'on nous laisse nous gérer. » Or d'après *Jeune Afrique* du 13 juin, le même « s'est discrètement rendu à Paris le 26 mai, veille de l'ouverture de la campagne électorale où il a été reçu en "haut lieu" ». Sûrement pour réitérer ses recommandations...

Une preuve supplémentaire que les bonnes habitudes françafricaines ne sont toujours pas perdues... Les questions qui se posent : combien de futurs présidents potentiels ont été reçus ? Et quelle est la teneur des propos rassurants qui ont été échangés de part et d'autre ?

Tchad : un culot « sans faille »

Dans un communiqué du 25 juin, le quai d'Orsay « se félicite de la décision prise par les autorités tchadiennes d'ouvrir le comité de suivi de l'enquête sur la disparition d'Ibni Oumar Saleh aux experts internationaux. » Le comité de suivi, créé pour enterrer les démarches judiciaires qui auraient dû découler du rapport de la commission d'enquête tchadienne, laquelle pointait implicitement la responsabilité de la présidence tchadienne, a déjà presque deux ans d'existence, et en l'occurrence, difficile de penser qu'il vaut mieux tard que jamais...

Et on croit rêver quand le quai d'Orsay affirme : « La France avait immédiatement appelé à ce que tous les moyens soient mobilisés pour qu'il soit retrouvé et à la création d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur sa disparition et sur les événements de février 2008. » Passons sur le fait que les militaires français sont sans doute les premiers à connaître la vérité, après les exécutants et le commanditaire de cette « disparition », et sur le fait que plusieurs sources affirment que c'est sur la base des écoutes militaires françaises que les opposants tchadiens avaient été arrêtés le 3 février 2008. Rappelons simplement que M. Morin, alerté le jour même de ces disparitions par différentes ONG, et sans doute déjà au fait de la situation,

se contentait de demander, le lendemain sur RFI, le temps « d'observer les choses tranquillement », affirmant se méfier « des rumeurs ».

Le 5 février, il posait tout sourire aux côtés du dictateur tchadien qu'il assurait de son soutien « sans faille ». Ce dernier ne niait d'ailleurs pas les arrestations d'opposants, mais les qualifiait de « détails » dont il n'avait que faire. Et il a fallu une bonne semaine, alors que la presse française commençait à s'émouvoir du sort de l'opposition tchadienne, et que l'Union européenne demandait la « libération immédiate » des opposants, pour que la France se contente de demander des « clarifications » sur les « motifs » de leur emprisonnement, et « sur les procédures judiciaires dont les autorités tchadiennes pensent qu'elles leur sont applicables ».

Enfants soldats

Selon le *New York Times*, repris par *Le Monde* (14 juin), l'administration américaine aide le gouvernement somalien à payer les soldes des enfants soldats qui sont recrutés et envoyés au front. « A ce



jour, seuls deux pays n'ont pas ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant, qui fixe à 15 ans l'âge minimum d'enrôlement volontaire et à 18 ans l'âge de participation directe aux hostilités, il s'agit des Etats-Unis et de la Somalie », rappelle d'ailleurs *Le Monde*. Une information que l'on peut rapprocher d'un autre (non) événement : « Dans une déclaration signée mercredi 9 juin, au terme de deux jours de conférence à N'Djamena, au Tchad, six pays africains – le Cameroun, la Centrafrique, le Niger, le Nigeria, le Soudan et le Tchad – se sont engagés à ce "qu'aucun enfant de moins de 18 ans ne prenne part, directement ou indirectement, à des hostilités et, le cas échéant, de prévenir toute forme de recrutement". » (*Le Monde*, 11 juin). Rappelons qu'en 2006, la ministre

française de la Défense, Michèle Alliot Marie, avait fait mine de menacer le pouvoir tchadien de retirer les forces françaises si celui-ci ne démobilisait pas les mineurs présents dans son armée et ne mettait pas un terme à leur recrutement.

L'année suivante, le règlement de cette question devait, selon l'ONU, être un préalable au déploiement de la force européenne Eufor-Tchad/RCA.

Depuis, l'on n'a guère démobilisé que les enfants provenant des rebellions ralliées au régime et plusieurs milliers de mineurs sont toujours sous uniforme tchadien. Mieux, le régime bénéficie de la complaisance de l'UNICEF qui préfère une collaboration *a minima* plutôt que de braquer le dictateur tchadien.

La récente conférence qui s'est déroulée au Tchad vise à obtenir l'absolution de la communauté internationale et à écarter le risque d'une procédure devant la Cour pénale internationale. Ses effets seront vraisemblablement à la hauteur des mesures prises, puisqu'il ne s'agit, selon la ministre des affaires sociales du Tchad, que d'opérations de « sensibilisation » auprès des militaires.

Muraille virtuelle

Onze pays africains se sont réunis mi-juin à N'Djamena pour relancer le projet de « Grande muraille verte », visant à enrayer l'avancée du désert de Dakar à Djibouti par une politique volontariste de reboisement. « La Grande Muraille verte est un projet conçu par les Africains pour les Africains et pour les générations futures. C'est une contribution de l'Afrique à la lutte contre le réchauffement climatique », a commenté le chef d'Etat tchadien Idriss

GRANDE MURAILLE VERTE:



Déby (*Le Monde*, 18 juin). De bien belles paroles sur lesquelles a renchéri son homologue sénégalais : « Le désert est un cancer qui progresse (...). C'est pour cela que nous avons décidé ensemble de mener cette bataille titanesque. Avec la Grande Muraille, nous avons en

perspective l'arrêt du désert mais au-delà la colonisation du désert (...) Nous n'avons plus le droit de regarder impuissamment la destruction de l'Afrique.» Seul bémol pour ce projet déjà entériné depuis trois ans par l'Union africaine : « *Aucun budget n'a été défini* », selon Abakar Mahamat Zougoulou, coordinateur tchadien de la réunion de N'Djamena. Un détail...

Pétrole contre pourriture

La Coalition européenne sur le pétrole au Soudan (ECOS), plate-forme d'ONG spécialisées dans l'aide, qui avait déjà interpellé l'Union européenne par le passé sur les risques d'instrumentalisation des conflits au profit de l'exploitation pétrolière et sur les collusions possibles entre multinationales étrangères et oligarchie soudanaise, vient de demander aux gouvernements suédois, autrichien et malaisien d'enquêter sur la complicité d'un consortium pétrolier dans les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis au sud Soudan. Si le consortium, formé en 1997 autour de la société Lundin Oil (Suède) avec Petronas Carigali Overseas (Malaisie), OMV (Soudan) Exploration (Autriche) et Sudapet (Soudan) n'est pas accusé d'avoir participé directement à la politique de terre brûlée menée par les forces gouvernementales, « *c'est le consortium qui a exprimé le besoin d'une zone sécurisée pour ses opérations* », affirme le révérend James Koung Ninrew, secrétaire général du conseil de paix dans la région, qui poursuit : « *En outre, sans les contrats, le gouvernement n'aurait pas eu d'argent pour acheter des hélicoptères de guerre et des munitions. Dès que les troupes ont sécurisé la zone, elles ont démenagé vers une autre, systématiquement, et les entreprises ont suivi, jusqu'à ce que toute la zone du Bloc 5A ait été placée sous contrôle. Les entreprises pouvaient voir les villages encore en feu* » (IPS, 14 juin). Selon le rapport d'ECOS, le consortium a non seulement travaillé aux côtés des auteurs des crimes contre l'humanité, mais également facilité la commission de ces crimes par la mise à disposition de ses infrastructures. Autrement dit, c'est à la demande du consortium pétrolier et grâce à ses moyens matériels et financiers que certaines zones pétrolières ont été vidées de leur population, avec des méthodes meurtrières qui ressemblent à celles mises en œuvres plus récemment au Darfour. Autre zone potentiellement riche en pétrole où les crimes contre l'humanité commis par les autorités de Khartoum et leurs supplétifs pourraient profiter demain à d'autres multinationales...

Le déshonneur de la France

Suite de la page 1

« *désastre* », « *honte* », « *mafia* », « *racaille* », « *voyous* » ne sont que les plus doux des vocables qu'on a entendus. Le monde politico-médiatique s'est déchaîné en leçons de morale d'un grotesque achevé dont apparemment il n'a aucune conscience, ce qui est bien le plus consternant.

Il s'agit de savoir en effet où nous mettons notre honneur national. De ce point de vue l'échelle des valeurs est totalement renversée : affaire d'État sur un sujet futile, détail sans importance sur les sujets les plus graves. Il y a là de quoi s'inquiéter pour la santé morale de notre pays.

Le président Sarkozy a été vu, lors du sommet franco-africain de Nice le 31 mai, cajolant les plus corrompus des dictateurs africains dont il a trouvé flatteur de s'entourer. Le public était prié de voir là une image de la grandeur et du prestige de la France dans le monde. En réalité on exaltait des prévaricateurs et des assassins dont, dans les pays démocratiques, on répugne à serrer les mains.

Notre honneur national n'a pas de ces pudibonderies et n'était pas le moins du monde effarouché par ces fréquentations douteuses.

Business is business, c'est le seul principe de morale qui s'impose. Nous allons récidiver en allant applaudir le 14 juillet défilant sur les Champs Élysées, des bataillons appartenant à des armées dont la fonction est de réprimer leurs propres concitoyens et ayant à leur actif nombre de massacres. Cette honte nationale n'a l'air d'émouvoir personne.

Que la politique s'affranchisse de toute morale, bien des gens, alléguant ce qu'ils croient une philosophie cynique et qui n'est qu'un vulgaire opportunisme, vous diront que c'est normal, l'intérêt national devant l'emporter sur toute autre considération et l'axiome roi est que la fin justifie les moyens. On trouverait cet étrange abandon des règles morales élémentaires moins choquant si les mêmes ne se révélaient les plus sévères censeurs des comportements de catégories de la population jeunes et pauvres, deux circonstances, l'ignorance et le besoin, que toute philosophie morale considérera comme atténuantes, requérant plus l'admonestation, voire la compassion, que l'anathème. Dans *La généalogie de la morale*, Nietzsche dit à peu près que les faibles ont inventé la morale pour se croire bons et non faibles. Je serais tentée de croire que ce sont au contraire les maîtres, sachant que leur force n'est qu'apparente, qui ont inventé la morale pour maintenir leur pouvoir sur ceux qui se croient faibles. En tout cas nous tomberons d'accord avec le philosophe quand il conclut que « *la tâche du philosophe de l'avenir [se trouve] dans la résolution du problème de l'évaluation et de la détermination de la hiérarchie des valeurs* ». *La place attribuée ces jours-ci à la valeur honneur de la France, dit assez à quel rang le mettent ceux qui l'invoquent.*

Odile Tobner

Droit de réponse

À la suite de la parution, le mois dernier, de notre éditorial, *Bolloré désenclave l'Afrique (Billets d'Afrique n°192, juin 2010, à relire sur survie.org)*, le directeur général de la société Bolloré, Gilles Alix, nous a demandé la publication d'un droit de réponse. Nous le publions en page 8 assorti d'indispensables commentaires.

Retrouvez tous les articles
de *Billets d'Afrique et d'ailleurs*
depuis 1993 sur survie.org
mais aussi sur Facebook et Twitter

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

La maladie de la perdiemite

Regard critique sur certains comportements préjudiciables de l'aide publique au développement, comme la «perdiemite» qui dilapide l'argent de l'aide et annihile souvent le dynamisme politique local.

Les perdiem sont des sommes forfaitaires attribués aux acteurs et aux participants de toute activité « *de développement* » en guise de motivation à leur participation. On peut distinguer les perdiem attribués au personnel des organisations (services de coopération, ONG, ministères, etc.), visant à couvrir leurs frais, et les perdiem versés aux bénéficiaires de l'aide afin de les motiver à délaisser leurs activités habituelles ainsi que les frais éventuels découlant de leur participation au projet proposé (cessation d'activité, transport, restauration, etc.). Sans cette motivation, les « bénéficiaires » ne s'intéressaient généralement pas aux actions que des étrangers venaient entreprendre chez eux et à leur intention... d'où un problème de légitimité de ces « porteurs d'aide » boudés par leurs bénéficiaires !

L'impact sur la population est l'objectif final des projets et un indicateur sur lequel les bailleurs se basent pour évaluer l'utilisation de leur argent.

Afin de s'assurer de la participation des populations, l'habitude fut prise dans une majorité de structures de développement de proposer des perdiem « *de motivation* » afin d'attirer les bénéficiaires aux ateliers, formations ou même aux cérémonies d'inauguration de leurs projets.

La participation de la population devient ainsi effective, et les bailleurs peuvent se convaincre (à tort ou à raison) de l'intérêt des actions qu'ils financent.

Dérives

Si le défraiement des dépenses des participants est justifiable, l'effet pervers de ce système est que la participation des bénéficiaires est trop souvent motivée par les perdiem uniquement, et ne reflète donc pas leur intérêt réel. De plus, cette pratique favorise une attitude de mendicité systématique vis-à-vis des étrangers qui veulent apporter leur aide. C'est ainsi qu'on a pu voir des villageois réclamer de l'argent pour aider à vider un camion de

vivres et de matériel qui leur était offert par une petite ONG, ou des femmes exiger un perdiem pour suivre un programme d'alphabétisation... de quoi refroidir la générosité de ceux qui, peu informés de ces pratiques de « l'aide », s'investissent un peu naïvement dans de telles actions !

Quant aux perdiem reçus par le personnel des organismes de développement pour leurs déplacements de terrain, ils conduisent également à des dérives voire à de la gabegie. Les sommes attribuées étant souvent sans commune mesure avec les dépenses de logement et de restauration qu'elles sont censées couvrir. Ainsi, il n'est pas rare de voir des réunions être organisées loin du lieu de travail habituel justifiant alors d'un déplacement et augmentant ainsi d'autant les perdiem reçus par les agents. Des agents se spécialisent alors dans la « *course aux gombos* » qui leur assure un surplus conséquent à leur salaire naturel. Certains justifient d'ailleurs l'existence des perdiem par la faiblesse des salaires. En tout cas, parmi lapopulation, ceux qui ont poussé les études sont majoritairement attirés par le travail dans les ONGs qui offre ces nombreux avantages ce qui limite fortement l'initiative entrepreneuriale et le secteur privé local, incapable d'offrir autant d'avantages que les bailleurs étrangers.

Impacts en politique et journalisme

En plus de gaspiller les finances du développement, la « *perdiemite* » gangrène également la vie politique locale, car le développement est forcément lié aux questions politiques. Les élus, les représentants du peuple et même les syndicats sont régulièrement invités par les organismes de développement, qui les ont habitués à « manger » grâce aux perdiem. De ce fait, leurs choix sont plus souvent orientés par la hauteur de la « *motivation* » (sans parler directement de corruption) que par la pertinence des propositions qui leur sont faites. Du coup, certaines petites structures ayant peu de moyens mais de bonnes idées (comme de nombreuses associations locales) n'obtiennent pas l'appui des autorités concernées trop souvent accaparées par les projets où la « *motivation* » est plus intéressante. Or cet appui est souvent indispensable au succès des projets de développement.

Même problème pour les journalistes qui, à Ouagadougou comme à Dakar, reçoivent généralement 5000 FCFA (7,50 euros) « pour



l'essence » pour couvrir un évènement dans leur ville. D'autre part, une grande partie de la presse contient des publiereportages sur les projets menés et payés assez chèrement.

La marchandisation de l'info

Ainsi, c'est l'ensemble du système de presse qui est entré dans une logique de marchandisation de la couverture médiatique. Or, la presse joue un rôle prépondérant dans la formation de l'opinion publique et la constitution d'une démocratie. Si elle est guidée dans ses choix par la rétribution qu'elle tire de ses sujets, elle ne peut pas être objective et ne joue donc pas son rôle.

La perdiemite est donc non seulement un gaspillage important de l'argent destiné au développement (notons toutefois que cet argent est quand même injecté dans le pays de destination, ce qui vaut toujours mieux que l'aide qui retourne au pays d'origine), mais également un frein à l'émergence d'initiatives locales et au volontarisme politique. Après de longues années d'application de ces pratiques, il semble aujourd'hui bien difficile de revenir en arrière.

De plus en plus d'ONG ou de services de coopération refusent ou limitent dorénavant ces pratiques, mais de façon trop désordonnée pour entraîner un changement réel dans l'immédiat. Comme pour la corruption, la désintoxication ne sera pas facile, mais elle est nécessaire pour que l'aide ne transforme pas ses bénéficiaires en mendiants, mais les conduise plutôt à pouvoir se passer d'aide ; pour que les acteurs de la politique, du journalisme, de la société civile jouent enfin leur rôle dans l'élaboration de sociétés démocratiques. A terme, c'est du système d'aide lui-même dont il faudra se débarrasser, car en plaçant des peuples sous assistance de pays étrangers, il instaure une hiérarchie qui est ressentie comme naturelle et qui nie l'égalité des peuples.

Noël Surgé

COMORES

Rififi dans la “démocratie séparée”

La vie politique des Comores est cadencée par les crises alors que la constitution de 2004 favorise le séparatisme. C'est dans ce contexte qu'Ayoumba Combo, un poulain de Bob Denard, a été assassiné le 13 juin.

Les premiers artisans du sabotage de l'État des Comores indépendant, en contre-feu du maintien illégal de la France à Mayotte, furent les mercenaires, Bob Denard en tête, de 1975 à 1997. Puis les séparatistes avec un bras droit de Denard : Ayoumba Combo. La sortie de crise étant pourtant possible avec les accords de Tananarive du 23 avril 1999 chapeauté par l'OUA (future Union africaine). Ceux-ci proposaient en effet une constitution qui préservait le fédéralisme sur l'Archipel. Mais en 1999, deux colonels franco-comoriens ont pris le pouvoir : Azali sur la Fédération à Moroni, par putsch, le 23 avril, et Abeid sur Anjouan, le 3 juin. Les deux étaient d'accord pour fusiller l'accord africain et le remplacer par les accords de Fomboni, bien plus français, qui entérinaient l'idée séparatiste en proposant une Union des Comores. Union qui a vu le jour en 2004 à la suite de l'adoption de la nouvelle constitution. Aujourd'hui, malgré un président Sambi correctement élu en 2006, une série de crises cadence la vie politique des Comores.

Le spectre du séparatisme

Lorsqu'un autre pays, comme le Qatar, le Koweït ou le Soudan propose un projet de coopération et d'investissement, il doit choisir à quel gouvernement d'île le proposer. Fonder un institut de formation, une structure d'aide à l'économie n'est plus de la compétence de l'Union. C'est donc aujourd'hui la constitution de 2004 qui entretient et qui favorise la concurrence, les jalousies et autres rancœurs entre les îles sœurs. En un mot : le séparatisme. Plus besoin de mercenaires ou de barbouzes françaises (qui occupent pourtant toujours bien la place) pour empêcher le développement des Comores et la progression du bien public, garant de la paix sociale et politique. La Constitution, plébiscitée à l'époque par Michel Rocard, s'en charge. La perfusion économique

française à Mayotte faisant le reste. Le président Sambi a entrepris une inflexion constitutionnelle (lire *Billets d'Afrique* n°178), pour diminuer les frais pléthoriques dus à la multiplication des gouvernements, pour atténuer les conflits de compétence et parce que comme dit le gouvernement : « *De 2002 à 2019, il aurait fallu organiser des élections quasiment tous les ans.* »

Cette réforme s'accompagne aussi d'un prolongement de son mandat pour une durée de moins d'un an pour synchroniser les élections des îles et de l'Union, ce qui a provoqué des hurlements contre le supposé risque de « *présidence à vie* ». Le gouvernement vient d'être légèrement remanié après une médiation de l'Union africaine faisant suite à des troubles. Il gèrera la période de transition jusqu'à l'élection présidentielle de novembre 2010. Le futur président ne peut être issu que de l'île de Mohéli (le président Sambi étant d'Anjouan), conformément au principe constitutionnel de présidence tournante. En boycottant les réunions de conciliation, l'exécutif de Mohéli (d'origine largement séparatiste) a largement poussé au pourrissement de la situation « *parce que nous n'allons pas légitimer un président dont le mandat est achevé* [depuis le 26 mai 2010, si l'on dénie la prolongation validée par référendum et par la Cour constitutionnelle] », selon Saïd Dhoiffir Bounou, proche du gouverneur de Mohéli. Mohéli a finalement accepté de signer l'accord sous l'égide de l'UA alors que le régime Sambi, de son côté, commet de réels dérapages. Le plus grave d'entre eux est certainement d'avoir empêché l'opposant du parti Ridja, M^e Larifou, de se rendre à Mohéli où des perturbations politiques étaient en cours. Son interception violente, lors de laquelle il a été frappé et étranglé, l'a conduit à l'hôpital dans un état grave.

L'assassinat d'un poulain de Bob Denard

C'est dans ce contexte qu'a été assassiné, dans la nuit du 13 juin, Ayoumba Combo, qui incarnait la « continuité du non-État ». De presque tous les coups tordus et familiers des secrets d'État franco-comoriens, poulain de Denard, ce Comorien formé par le régime d'apartheid d'Afrique du Sud était déjà membre de la sinistre Garde présidentielle sous Ahmed Abdallah (au pouvoir de 1978 à 1989). Il fût un tortionnaire et assassin apprécié de ses collègues mercenaires (blancs). Lorsqu'en 1995, le président Djohar



est renversé par un coup d'État téléguidé par la France et maquillé en putsch manqué par Denard, Combo joue le rôle de faux-nez de celui-ci, en présidant le « Comité militaire de transition ».

En 1997, l'Archipel éclate dans une crise séparatiste : Combo dirige l'un des deux mouvements sécessionnistes à Anjouan.

« *Pour nous, le seul salut, c'est de quitter les Comores, de nous trouver au sein de la France* » déclare-t-il. En 1999, lorsque le colonel Azali commet son putsch, Combo reste proche du palais présidentiel.

En septembre 2001, sur l'île d'Anjouan, un séparatiste (Bacar) en renverse un autre (Abeid), tout aussi illégitime. Combo est dans le clan putschiste... au service d'Azali ? Lorsqu'en 2006, Sambi est élu président, sans fraude, Combo reste à son poste. Apparemment incontournable, il est nommé, l'année suivante, commandant régional de l'AND (Armée nationale de développement) à Anjouan.

En mai, il est confronté aux troupes de Bacar, qui l'arrêtent. C'est l'UA qui le fait libérer.

En mars 2010, il est nommé par Sambi chef de corps des Forces comoriennes de la défense (FCD). Depuis son assassinat, de multiples éléments sont évoqués dans la presse qui rappelle que, début avril, le domicile du chef de la police a été incendié, que le général Salimou Amiri, chef d'état-major, a publié en avril une lettre dans laquelle il accuse l'entourage de Sambi (dont implicitement Combo) de vouloir l'éliminer physiquement. Selon Kamal Ali Yahoudha (*Malango Actualité*, 15 Juin) Sambi serait allé « *jusqu'à confier à quelques proches lors d'un pique-nique à Bandrankowa, dimanche [14 juin] (...s'inquiéter) de ce qu'il a qualifié des « projets dangereux qui se préparent » sans donner plus de précisions.* »

Dans cet univers de coups tordus, aucune hypothèse n'est à écarter, surtout pas celles que personne n'a encore osé émettre. Nous n'avons même pas la preuve de la réalité du soutien indéfectible de Combo à Sambi, thèse soutenue à l'unanimité.

Pierre Caminade

CÔTE D'IVOIRE

Une histoire réécrite

Le 9 novembre 2004 en Côte d'Ivoire, la France a seulement « frôlé la catastrophe » à Abidjan selon le journaliste Thomas Hofnung.

A l'occasion d'un article sur l'histoire de l'emblématique hôtel Ivoire d'Abidjan, intitulé *Hôtel Ivoire, livre d'histoire* et paru le 18 juin dans *Libération*, le journaliste Thomas Hofnung revient sur les événements de novembre 2004 en Côte d'Ivoire, plus particulièrement sur la fusillade commise le 9 novembre sur l'esplanade de l'hôtel Ivoire par l'armée française. Mais selon lui, la France aurait alors seulement « frôlé la catastrophe. »

Thomas Hofnung rapporte d'abord une nouvelle version des circonstances de cet événement : « Dans la nuit du 7 au 8 novembre 2004, un escadron de blindés reçoit pour mission de rallier l'hôtel pour en assurer la sécurité. Mais en essayant de contourner une foule de manifestants, d'après le témoignage d'un officier, François-Régis Jaminet [dans *Carnets d'Ivoire*, paru récemment chez L'Harmattan], les soldats de Licorne se retrouvent curieusement face à la résidence du président Gbagbo. Aussitôt, la rumeur d'une tentative de coup d'Etat se répand en ville. »

En décembre 2004, un mois avant les faits, c'est le même Thomas Hofnung qui avait rapporté la version de l'armée française, celle du colonel Destremau en l'occurrence, commandant du détachement Licorne concerné, version qui mérite d'être rappelée : « Il commet une invraisemblable erreur d'orientation. En pleine nuit, la colonne de blindés s'égaré et se retrouve face à la résidence du président Gbagbo : "Au lieu de tourner à gauche, notre guide situé à l'avant a fait un tout-droit et nous nous sommes retrouvés devant le palais présidentiel", raconte le colonel. »

L'année suivante, dans son livre *La Crise en Côte d'Ivoire, Dix clés pour comprendre*, Hofnung estimait toutefois que « deux autres hypothèses restent plausibles. La première : les militaires français auraient reçu pour instruction d'intimider le pouvoir d'Abidjan pour l'obliger à calmer le jeu. (...) La deuxième : la France avait bien l'intention de déposer Laurent

Gbagbo, mais au dernier moment, le haut responsable ivoirien qui devait prendre les rênes du pouvoir se serait "dégonflé". »

Dans son dernier article, Hofnung n'explique pas ce qui l'a conduit à écarter depuis ces deux dernières hypothèses pour ne retenir que la nouvelle version militaire. D'autant qu'il n'est pas inutile de rappeler que la rumeur de coup d'Etat n'a pas attendu cet épisode pour se répandre, et pas seulement dans les rue ivoiriennes : ainsi dans son édition du 8 novembre, *Le Figaro* rapporte : « Des signaux clairs ont été envoyés au président ivoirien pour lui signifier que son avenir politique pourrait être sérieusement compromis. Il pourrait faire l'objet de sanctions internationales, voire être poussé vers la sortie. [...] À Paris, circulaient des noms de remplaçants éventuels, militaires ou politiques. »

Francis Blondet, ambassadeur de France au Burkina Faso à l'époque expliquera ultérieurement, dans un témoignage dont n'a jamais rendu compte la presse française : « Souvenez-vous qu'entre les 6 et 9 novembre 2004, un escadron de chars qui passait à proximité de la présidence ivoirienne aurait pu facilement proposer à Laurent Gbagbo de changer de vie à l'extérieur de son pays. Une option qui a été repoussée. [...] Nous avons été parfaitement conscients de cette possibilité à portée de main et nous l'avons refusée. Pour certains, c'était une façon de se courber, de se mettre à genoux devant M. Gbagbo. » (Sidwaya, 28 février 2006). Dans ces circonstances, la présence des chars français à proximité du domicile du chef d'Etat ivoirien paraît moins « curieuse » que cette obstination de l'armée française à l'expliquer de manière aussi inepte.

Des versions mensongères

Thomas Hofnung poursuit ainsi son récit : « Le 9 novembre, dans l'après-midi, la foule, avec la complicité des gendarmes ivoiriens censés la contenir, s'approche dangereusement des hommes de Licorne. Des coups de feu partent. Dans les étages supérieurs de la tour, des tireurs d'élite des forces spéciales sont entrés en action pour empêcher le lynchage de plusieurs marsouins. » On retrouve ici la thèse sur la « légitime défense », voire la « légitime défense élargie » qu'avait à l'époque brandie la ministre de la Défense. Plusieurs versions officielles différentes s'étaient alors succédé : les



Hôtel Ivoire, novembre 2004, les blindés français face à la foule de manifestants.

civils ivoiriens auraient tiré les premiers ; les civils et les gendarmes ivoiriens auraient échangé des tirs entre eux ; les soldats français n'auraient riposté que par des tirs de sommations ; les civils ivoiriens auraient armé la mitrailleuse d'un char français ; les gendarmes ivoiriens auraient cherché à se saisir des soldats français pour les envoyer dans la foule ; les tirs de sommation auraient été seulement suivis de tirs de dissuasion ; les militaires n'auraient procédé qu'à des tirs d'intimidation et seuls les hommes du COS embusqués dans les étages de l'hôtel auraient visé des manifestants avec des armes non-létales, etc.

Autant de versions mensongères démenties par les témoignages, mais surtout par les images filmées sur place, et diffusées en France par l'émission « 90 minutes » sur Canal plus, qui fut ensuite censurée. Paul Moreira, responsable de l'émission, les commente ainsi dans son livre *Les Nouvelles censures, dans les coulisses de la manipulation de l'information* : « À 15 heures, les manifestants sont à moins de deux mètres des blindés français. Certains jeunes s'amuse, par défi, à aller toucher le canon des chars. Ils sont acclamés. À la suite d'un mouvement de foule plus important que la caméra ne parvient pas à capter, l'ordre de tirer est donné. En une minute, les soldats français brûlent 2000 cartouches. De l'autre côté du dispositif, en surplomb d'un bâtiment, les caméras de télévision ivoirienne filment la scène. Des soldats, bien campés sur leurs jambes, tirent en rafales. Certains au-dessus des têtes, d'autres à tir tendu, le fusil au niveau de la poitrine. Ils tirent sans même la protection de leurs véhicules blindés, qui sont rangés en rempart juste derrière eux... Apparemment les soldats savent qu'ils ne risquent pas de riposte. Quand les tirs cessent les caméras

ivoiriennes continuent d'enregistrer : les victimes, la terreur, la chair entamée par les balles, une main arrachée, les os brisés par le métal. "Qu'est-ce qu'on a fait à la France?", hurle un homme. Une image choque particulièrement : un corps sans tête. La boîte crânienne a explosé et la cervelle s'est répandue autour d'elle. Ça ne peut pas être une balle de fusil d'assaut FAMAS. Le calibre est trop mince. Un seul type de munitions est capable de faire autant de dégât : la 12,7 millimètres. De celles qui équipent certains fusils de snipers.»

Le bilan de la scène par Hofnung est plus sobre : «*Les autorités ivoiriennes évoqueront un "massacre". Au moins deux Ivoiriens auraient été tués. Le mal est fait. Des soldats "blancs" ont ouvert le feu sur une foule officiellement désarmée dans un pays d'Afrique. Ces images feront le tour du continent.*»

Des tirs délibérés

Du continent africain, s'entend, parce qu'en France, c'est «*circulez, y'a rien à voir !*». Les images du massacre, que l'on trouve aujourd'hui aisément sur internet, et la posture des soldats français démontrent clairement que les manifestants n'étaient pas «*officiellement*» désarmés, mais réellement désarmés. On comprend mal également l'utilisation du conditionnel au sujet des ivoiriens tués, à moins que les victimes dont la tête a été broyée soient de sacrés simulateurs. Quant au nombre des victimes, une enquête du *Parisien* à l'époque recensait 16 morts et 76 blessés par balles (certains ayant été victimes des mouvements de foule engendrés par les tirs français). Mais surtout, il est malhonnête de ne pas rappeler que cette fusillade n'était pas la première, et que dans la nuit du 6 au 7 novembre notamment, l'armée française avait tiré depuis des hélicoptères sur des foules de manifestants également désarmés. Au total, les autorités ivoiriennes avancent aujourd'hui le chiffre de 90 tués et de plus de 2000 blessés. Si ces chiffres n'ont pu être confirmés avec précision par des sources indépendantes, les enquêtes de la FIDH, d'Amnesty et de la Croix rouge confirment l'ordre de grandeur et surtout le caractère délibéré et gratuit de ce qu'il faut bien appeler, sans guillemet, un massacre.

Un massacre néocolonial qui devrait relever de la Cour pénale internationale, à défaut d'être jugé par la justice française, et au sujet duquel on comprend bien l'intérêt de l'armée française à allumer périodiquement des contre-feux.

On comprend moins bien l'intérêt d'un journaliste à risquer sa réputation pour relayer ces écrans de fumée au lieu de réclamer justice pour les victimes.

Raphaël Granvaud

La France contre la CPI

Les positions défendues par la France au congrès de révision de la CPI, un nouvel exemple de l'hypocrisie et du cynisme de sa diplomatie.

François Zimeray, l'ambassadeur français pour les droits de l'homme, ne craint pas de qualifier d'«*exemplaire*» la coopération de la France auprès de la Cour pénale internationale (CPI) en réponse au rapport annuel d'Amnesty qui s'inquiète de voir la France faire le choix délibéré de rester un refuge pour les génocidaires (*Libération*, 26 mai). On sait en effet que dans le projet de loi d'adaptation au statut de Rome qui a institué la CPI, les sénateurs français ont restreint la possibilité de poursuites judiciaires non pas aux criminels contre l'humanité présents sur le territoire, mais à ceux qui y ont une «*résidence habituelle*». Clause restrictive et à l'interprétation vague en vertu de laquelle il suffira de n'effectuer que de longs séjours touristiques pour bénéficier d'une impunité totale...

L'obstruction française

On lira donc avec intérêt les articles¹ de par Christine Laroque (ACAT) et Simon Foreman (Amnesty et CFCPI) à l'occasion du 1^{er} congrès de révision du statut de Rome à Kampala début juin. L'hypocrisie et le cynisme de la diplomatie française y sont à nouveau confirmés. Par exemple, on apprend que les représentants français ont tout simplement «*séché*» les réunions de bilan concernant le «*principe de complémentarité*», c'est-à-dire précisément l'adaptation des droits nationaux à l'exigence de juger les criminels de guerre et les criminels contre l'humanité. «*Les autorités françaises préféreraient-elles protéger leurs relations diplomatiques plutôt que de réprimer les crimes les plus graves ?*», s'interrogent les auteurs.

On découvre également que la France ne voyait pas d'un bon œil l'extension de l'interdiction de certaines armes aux conflits armés non-internationaux (CANI) quand celles-ci sont déjà proscrites dans les conflits internationaux, où leur usage est considéré comme crime de guerre : armes empoisonnées, gaz asphyxiants ou toxiques, certains types de munitions comme les «*balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain, telles que des balles dont l'enveloppe dure ne recouvre pas entièrement le centre ou est percée d'entailles*». Certaines de ces munitions sont en effet utilisées en France par certaines

unités spécialisées de la police ou de la gendarmerie.

La France ne s'est toutefois pas opposée à l'amendement proposé par la délégation belge, moyennant quelques restrictions parmi lesquelles la CPI ne pourra pas se prononcer sur leur usage si celui-ci relève de l'«*application de la loi*», c'est-à-dire par exemple du maintien de l'ordre...

Autre anecdote instructive : l'article 124, exigé par la France à la création de la CPI, en vertu duquel elle était exemptée pendant sept ans de toute poursuite contre ses ressortissants (c'est-à-dire en fait contre ses militaires) en cas de crime commis par ces derniers, a fait des émules. La France avait été le seul pays, avec la Colombie, à demander l'application de cet article, avant de se rétracter peu avant l'échéance des sept années. Isolée sur cette question, elle ne comptait pas mener bataille pour le maintien de l'article 124, qualifiée de «*permis de tuer*» par Amnesty.

Mais d'autres pays, asiatiques notamment, ont exigé son maintien, sous prétexte d'encourager plus facilement certains Etats non-signataires à ratifier le traité.

Enfin concernant la question centrale du congrès, à savoir l'adoption du crime d'agression d'un Etat par un autre au nombre des compétences de la CPI, c'est la France qui a pris la tête des Etats qui s'y sont opposés. Cela aurait en effet privé le conseil de sécurité, et en réalité les membres permanents du conseil de sécurité, du monopole de qualifier ce qui relève ou non d'une agression et au besoin d'ordonner au procureur de la CPI d'ouvrir une enquête.

Héritage colonial

Si la France s'oppose aux remises en cause des privilèges des membres permanents du conseil de sécurité, et préfère voir la CPI subordonnée aux considérations géopolitiques des grandes puissances, c'est notamment parce que ce statut, hérité de la période coloniale et de l'après Seconde Guerre mondiale, constitue un élément non négligeable dans le rapport de force qu'elle impose à ses anciennes colonies. Au final, le crime d'agression a bien été adopté à Kampala, mais là encore assorti de filtres qui rendent l'indépendance de la CPI incertaine en la matière et surtout renvoyée aux calendes grecques, puisque subordonnée à un vote de l'Assemblée des Etats parties en... 2017. Un délai suffisant pour que la diplomatie française fasse à nouveau la démonstration de toute la coopération dont elle est capable en matière de lutte contre l'impunité...

Raphaël Granvaud

1 : <http://kampala.blog.lemonde.fr/>

Quand Bolloré nous écrit...

Le directeur général de la société Bolloré, Gilles Alix, nous a demandé de publier ce droit de réponse, ce que nous lui accordons :

« **D**ans un éditorial publié le 7 juin 2010, Odile Tobner revient sur le procès pénal, en diffamation, que le groupe Bolloré a été contraint d'engager à la suite de la diffusion, sur France Inter, d'un reportage consacré à ses activités au Cameroun. Par un jugement du 6 mai 2010, la 17^{ème} chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris a estimé, en son âme et conscience, que ce reportage était effectivement diffamatoire et a condamné à une amende Benoît Collombat, journaliste et Jean-Paul Cluzel, alors directeur de publication de la radio France Inter. Benoît Collombat et Jean-Paul Cluzel ont également été condamnés à payer 1 euro de dommages et intérêts chacun, outre 10 000 euros de frais de justice. L'éditorial de votre site en date du 7 juin 2010 croit devoir remettre en cause les conditions dans lesquelles la justice française les a condamnés.

Ceci est pour le moins paradoxal puisque les prévenus eux-mêmes n'ont pas interjeté appel de ce jugement les condamnant. Votre éditorial remet, par ailleurs, en cause l'activité du Groupe Bolloré en Afrique et particulièrement au Cameroun par des allégations déjà sanctionnées ; le Groupe

Bolloré est un groupe industriel, créé en 1822, qui emploie plus de 33 000 personnes dans 100 pays dans le monde dont 41 en Afrique et qui, par les investissements qu'il réalise en Afrique (200 millions d'euros par an) et en particulier au Cameroun, participe au développement de ce continent.

La société anonyme Bolloré et ses filiales emploient, au Cameroun, plus de 3500 salariés. Tous perçoivent des salaires largement supérieurs aux minima légaux et bénéficient d'une protection sociale et de services de santé que nulle autre société implantée au Cameroun n'est en mesure d'apporter à ses salariés.

Enfin, les injures proférées à l'encontre de Dominique Lafont, Michel Calzaroni et Olivier Baratelli ne méritent aucune réponse particulière tant elles sont gratuites et démontrent que, face à l'insuffisance des arguments, certains préfèrent jeter l'anathème personnel : ceci est méprisable. »

Le directeur général de la société Bolloré, Gilles Alix, cite le chiffre de 200 millions d'euros investis en Afrique. Ce chiffre ne pourrait avoir valeur d'argument que s'il était accompagné du montant du chiffre d'affaires et de celui des bénéfices réalisés en Afrique. Notre éditorial ne contenait aucune allégation mais seulement des interrogations sur l'ignorance dans laquelle est tenu le peuple camerounais de l'intégralité des accords qui lient la société Bolloré à l'État camerounais, ce qui est propice aux spéculations, qu'il ne suffit pas de condamner mais qu'il faudrait réfuter.

Sur le fait que France Inter n'a pas fait appel, rien ne permet à M. Alix de conclure que la radio reconnaît la diffamation. Il est d'ailleurs étonnant qu'aucun communiqué faisant état de cette condamnation n'ait été lu, dans un délai d'un mois, à l'antenne de France Inter, comme l'exigeait le tribunal correctionnel de Paris.

Le renoncement de France Inter à faire appel, qui sonne comme un lâchage de ses journalistes, peut donc aussi résulter d'une transaction entre les deux parties. Rappelons également que le journaliste d'Inter, Benoit Collombat, a été condamné seulement sur quelques points de son reportage. Ainsi la description des conditions de travail et de vie des ouvriers dans les plantations de palmiers à huile de la Socalpam (dont le groupe Bolloré est actionnaire à près de 40%) n'a fait l'objet d'aucune condamnation.

À ce sujet, le groupe Bolloré a renoncé aux poursuites engagées contre la photographe Isabelle Alexandra-Ricq et France Inter qui témoignaient du quotidien peu enviable des coupeurs de palme de la plantation dans une autre émission de la radio publique.

Ce qui permet aujourd'hui au groupe Bolloré de communiquer sur une demi-victoire judiciaire plutôt que de risquer une défaite.

Quant au sentiment que nous exprimions à propos des acteurs du groupe Bolloré, cela appartient à la liberté de jugement, qui ne saurait exclure la critique voire la satire, sinon la presse serait réduite à la communication publicitaire.

Mais c'est probablement ce que suppose la « leçon de journalisme ».

L'exemple allemand

Le président fédéral allemand, Horst Köhler, a annoncé sa démission le 31 mai dernier, à la suite d'une polémique consécutive à une émission de radio à laquelle il participait. Il y justifiait la participation allemande à des interventions militaires extérieures par la nécessité de défendre certains intérêts économiques.

Aucun risque côté français, puisque la France n'intervient en Afrique, comme chacun sait, que pour le bien-être des populations africaines. Et si la diplomatie française a annoncé, lors du sommet de Nice, une contribution française de 300 millions d'euros sur trois ans pour contribuer à la formation de futures forces africaines pour le maintien de la paix, c'est par pur altruisme et

remarquable désintéressement. Aucun lien avec la volonté de la France de donner des atouts plus présentables à sa coopération militaire, ni avec la poursuite d'une quelconque politique d'ingérence, encore moins avec son souhait mainte fois répété de voir les moyens logistiques de ces futures Forces africaines en attentes (FAA) stockés dans ses propres bases militaires, et surtout pas avec la perspective d'un nouveau marché en équipements de défense qu'ouvrirait leur constitution...

Les Américains qui mènent une coopération sécuritaire de plus en plus poussée en Afrique sous couvert de lutte contre le terrorisme ne prennent, quant à eux, même plus la peine de cacher leurs intentions derrière le prétexte d'aider

à l'autonomie des armées africaines. Ainsi Anthony Holmes, commandant adjoint des activités civilo-militaires du Commandement militaire américain pour l'Afrique (AFRICOM), expliquait au sujet des récentes manœuvres militaires conjointes « Flintlock 2010 » qui se sont déroulées en mai dernier dans la région sahélienne : « *Le but de l'exercice est d'améliorer la coopération et l'interopérabilité des forces ouest-africaines, des Etats-Unis et des forces européennes, permettre la communication et la coordination entre plusieurs forces d'une dizaine de pays* » (IPS, 5 mai).

En clair, préparer les armées africaines à collaborer à de futures interventions américaines.

Eurafric

Certains secteurs du patronat allemand n'avait pas fait mystère en 2006 de leur intérêt pour la participation de l'Allemagne à l'opération militaire européenne Eufor en RDC (initiée en sous-main par la France, cf *Le Monde diplomatique*, juillet 2006) en raison des ressources minières de ce pays. « *L'accès aux matières premières minérales est le tendon d'Achille de l'approvisionnement de l'Europe et de son industrie* », réaffirmait, début juin, Ulrich Grillo, responsable du comité matières premières de la Fédération des industries allemandes (BDI), lors d'un colloque de l'Association franco-allemande pour la science et la technologie (*Le Monde*, 16 juin). Des préoccupations que partagent les autres patronats européens, particulièrement pour les minerais rares nécessaires au développement des nouvelles technologies (terres rares, niobium, indium, lithium, tantale, etc.) La commission européenne a donc élaboré une liste réactualisable de quatorze métaux dont l'approvisionnement pourrait devenir « critique ». Face à ce risque, toujours selon *Le Monde*, « *la Commission s'apprête donc à prendre des initiatives. Tout d'abord, à mener une politique commerciale internationale plus volontariste, afin de ne pas laisser le champ libre aux industriels chinois ou nord-américains, particulièrement en Afrique*. "Il faut que nous trouvions une complémentarité entre notre stratégie de développement et notre politique de matières premières", commente-t-on dans l'entourage du commissaire Tajani. Le 8 juin, la Commission a, par exemple, rencontré la Commission de l'Union africaine afin, notamment, d'esquisser un partenariat autour des matières premières. Cela se traduirait par des investissements européens sur les infrastructures, notamment autour des bassins miniers, et par un travail commun d'évaluation des ressources géologiques africaines. » Le seul développement qui vaille, c'est celui des infrastructures nécessaire au pillage du sol par les multinationales...

On s'en doutait

Selon un rapport d'ACTION (Advocacy to Control TB Internationally), une ONG financée par la Fondation Gates, les programmes de santé « *mis en œuvre en Afrique subsaharienne depuis dix ans par la Banque mondiale et ses partenaires ont été largement inefficaces* » (AFP, 9 juin 2010). S'intéressant notamment à la recrudescence de la tuberculose, « *ce rapport montre que les soutiens financiers importants de la Banque mondiale et des agences*



spécialisées dans la santé en Afrique n'améliorent pas la situation sanitaire des pays africains les plus pauvres », affirme Richard Skolnik, ancien responsable des programmes santé, nutrition et population de la Banque mondiale pour l'Asie du Sud, et co-auteurs du rapport.

Stephen Smith : on ne se refait pas

Stephen Smith, dont le livre *Négrologie* a fait l'objet de « *malentendus* » de la part d'« *associations qui ont polémique* », selon Christophe Boisbouvier qui l'interviewait au sujet de son dernier ouvrage *Voyage en post-colonie*, le « *pacte colonial* » entre la France et la Côte d'Ivoire est terminé. Si cette assertion peut se discuter au plan politique, après l'échec de la diplomatie chiraquienne pour mettre à genou le régime Gbagbo, c'est au plan économique que Smith entend le démontrer : « *Quand vous regardez les deux secteurs clés qui comptent en Côte d'Ivoire, c'est-à-dire le pétrole, aujourd'hui le premier secteur pour ce qu'il apporte au budget de l'Etat, et le second c'est le secteur agricole café-cacao, la France n'y est plus. Donc c'est d'autres pays qui comptent et la France est agitée comme un chiffon rouge parce que ça permet aux patriotes de rallier la cause de la seconde indépendance.* » (RFI, 21 mai).

Des raccourcis un peu rapide, pour quelqu'un qui est évidemment bien mieux informé que cela. Si l'on s'en tient à ces deux seuls secteurs, sans même insister sur le fait que Bouygues, qui vient d'obtenir la construction du troisième pont d'Abidjan, n'est pas absent du secteur des hydrocarbures et qu'il reste quelques entreprises françaises dans la filière agricole, on a du mal à comprendre comment la France reste encore aujourd'hui le premier investisseur dans le pays et le deuxième partenaire commercial derrière le Nigéria, le premier si l'on excepte le secteur pétrolier. Avec quelque 600 entreprises, et notamment quelques noms bien connus du CAC 40 dans le bâtiment, le transport, la banque, les assurances ou les communications, la Côte d'Ivoire était qualifiée de « *paradis du business français* » par *La Lettre du Continent* (17 juin), la publication confidentielle dirigée par Antoine Glaser...

le compère de Stephen Smith pour un certain nombre de publications. Un discours « in » et un discours « off » ?

L'arroseur arrosé

C'était la solution miracle des années 90 vantée par le FMI et la Banque mondiale à nombre d'Etats africains asphyxiés par une dette illégitime : le plan d'ajustement structurel.

Il s'agissait de privatiser massivement les services publics afin de désendetter l'Etat. Le résultat a surtout profité aux multinationales occidentales comme Bolloré qui se sont ruées sur les sociétés de chemins de fer maliens ou camerounais par exemple, la population ne gagnant que davantage de misère.

Ironie de l'Histoire, la même mésaventure se profile en Europe, en Grèce notamment, assommée par une dette colossale dont une partie est le fruit des spéculations sur le marché des obligations d'Etats. Cette fois, le loup est chinois. « *En novembre 2008, Cosco décrochait pour trente-cinq ans et 3,4 milliards d'euros le contrôle d'une base de porte-conteneurs au Pirée, ouvrant les Balkans et la mer Noire aux produits chinois* », (...) « *les discussions gréco-chinoises se concentrent actuellement sur le développement d'un grand centre de commerce à l'ouest du Pirée et ses débouchés ferroviaires. Les chemins de fer grecs figurent au programme de privatisations annoncé début juin par Athènes pour faire entrer plus de 3 milliards d'euros dans les caisses d'ici à 2013* », (*Le Monde*, 17 juin).

Secrets bien gardés

Un décret et deux arrêtés sont parus en catimini, le 23 juin. Ils fixent les restrictions apportées aux investigations judiciaires dans les « *lieux protégés* » par le secret défense. Des sanctuaires, dans lesquels les magistrats ne pourront plus pénétrer sans être accompagnés par le président de la commission consultative du secret de la défense nationale (CSSDN) - celle-ci devant en outre donner un avis au ministre sur l'autorisation d'utiliser ou non ces saisies.

Une vingtaine de « *lieux faisant l'objet d'une classification* », ne relevant que des ministères de l'intérieur et de la défense sont décrits dans une annexe, elle-même classifiée pour cinq ans. Le second arrêté régit les « *lieux abritant des éléments couverts par le secret* », sans que la liste soit publiée. Le juge devra interroger la chancellerie, détentrice de la liste, pour savoir si le lieu qu'il envisage de perquisitionner en fait partie. En toute confiance bien sûr. Ce double verrou n'est autre que la réponse à la perquisition avortée de l'Élysée en 2007 des juges instruisant l'affaire Borrel.

Culture et enseignement, une indépendance à conquérir

En cette année de cinquantenaire, les indépendances africaines soulèvent de nombreux débats en France comme en Afrique. Si les dépendances militaires, monétaires, économiques, et politiques sont largement dénoncées, il est d'autres aspects de la dépendance moins évidents mais tout aussi éloquentes : la culture et l'enseignement.

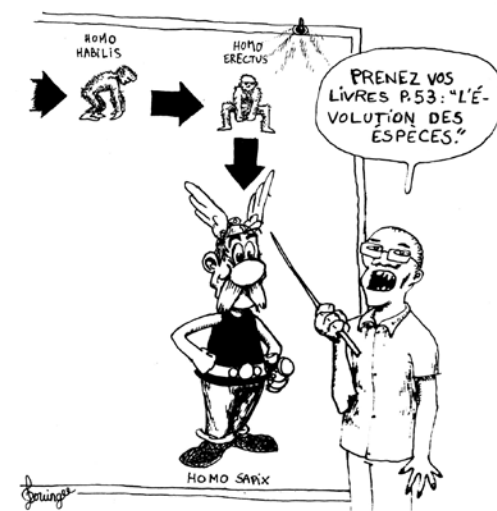
L'enseignement primaire et secondaire, révèle assez symboliquement la faible indépendance des états d'Afrique francophone vis-à-vis de l'occident, et de la France en particulier : le format est souvent inspiré du système français des années 60 (CEP, BEPC, Baccalauréat, avec un faible taux de réussite au bac), et le contenu des cours est peu adapté aux contextes nationaux. *Le Monde* du 10 juin 2010¹ nous révèle par exemple que, d'après le directeur international d'Hachette International, Jean-Michel Ollé : « *L'histoire enseignée s'inscrit largement dans les « sous-régions » (Afrique de l'Ouest, de l'Est, etc.) donnant peu de place aux histoires nationales.* »

Le groupe Hachette occupe d'ailleurs 85% des parts de marché de l'édition scolaire en Afrique subsaharienne francophone via les deux marques Edicéf (Editions classiques d'expression française) et Hatier International. Plus loin, on lit également que les contenus mis à part, l'édition des manuels scolaires échappe pour une très grande part aux pays africains qui, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, sont soumis au bon vouloir et au rythme imposé par les bailleurs de fonds.

Au niveau de la formation supérieure, il est intéressant de s'attarder sur le cas du 2iE, une école d'ingénieur sur l'eau et l'environnement sise à Ouagadougou,

au Burkina Faso. Il s'agit de la seule école africaine appliquant le système License Master Doctorat qui permet une reconnaissance à l'équivalent en Europe ou en Amérique. Sur ce point-là, on ne peut que louer l'existence d'une structure en Afrique assurant un enseignement de haute qualité et permettant à des étudiants africains d'échanger sur un pied d'égalité avec les autres étudiants du monde. Cependant, la fondation 2iE est largement dépendante des apports extérieurs, qui jouent alors un rôle majeur dans sa politique. Ainsi, elle compte par exemple dans son conseil d'administration le ministère français des Affaires étrangères et la société SOGEA-SATOM (filiale de Vinci) ; et surtout, la direction de l'école est assurée par un Français : Paul Ginies, un personnage sur lequel il faut s'attarder un peu (voir encadré ci-dessous).

En ce qui concerne la culture, le lieu privilégié des activités culturelles reste le Centre culturel français (CCF) dans de nombreuses capitales africaines (notamment dans les anciennes colonies françaises), souvent secondé par les équivalents allemand et britannique, l'institut Goethe et le British Council. Des initiatives locales existent mais ne



bénéficie généralement pas des mêmes ressources, et jouent, par conséquent, un rôle secondaire sur le plan culturel. Si les activités des CCF sont tout-à-fait appréciables, notamment pour la promotion des artistes locaux et l'accueil d'artistes internationaux, leur rôle dominant en comparaison aux structures locales est somme toute révélateur d'une indépendance culturelle peu vigoureuse.

Noël Surgé

Le 2iE et son directeur

En avril 2010, le journal burkinabé *l'Indépendant* faisait état de licenciements abusifs au sein de l'école d'ingénieur 2iE. Peu après, une lettre ouverte d'un licencié révèle une gestion des ressources humaines empreinte de racisme à l'égard des Burkinabé, et de favoritisme pour l'entourage de son directeur M. Ginies. Attribution de marchés aux amis, « perdiemite » aiguë avec plus de 200 jours de mission à 500 euros par jour, rénovation de sa maison de fonction à 100 millions de FCFA (150 000 euros), M. Ginies est également président des hommes d'affaires franco-burkinabé... alors qu'il jouit d'un statut de diplomate *a priori* incompatible avec celui d'homme d'affaires ! D'ailleurs, le 2iE étant devenu une fondation depuis 2005, elle ressort du statut de droit privé, ce qui ne justifie pas le statut diplomatique de son directeur... un héritage de l'ancien système négocié entre amis, sans doute !

D'après la lettre ouverte citée précédemment M. Ginies avoue lui-même : « *Je n'ai pas peur au Burkina, j'arrose* » ! Le directeur du 2iE a effectivement su se mettre dans les petits papiers du gratin franco-burkinabé : il a reçu la médaille de chevalier de l'Ordre national du mérite de l'Etat français le 12 février 2010, et a lui-même décerné le 26 novembre 2009 un titre de docteur *honoris causa* au président du Faso Blaise Compaoré. Avec de telles relations, il n'est pas étonnant que le président du conseil d'administration, l'ivoirien Amara Essy soit muet sur les agissements scandaleux de Paul Ginies.

Sénégal : adieux émouvants

« J'ai transmis à Paris des évaluations sincères dont je n'ai pas à rougir. J'étais tout à fait libre. Mais c'est vrai que ces derniers mois, c'est différent. J'ai été de plus en plus marginalisé et il a été de plus en plus difficile de travailler », confie Jean-Christophe Rufin, ex-ambassadeur de France au Sénégal dont le président Wade avait demandé la tête (Le JDD, fr, 12 juin). « L'expression publique d'un diplomate est certes limitée, mais à l'intérieur du système, j'ai toujours été très libre, j'ai toujours dit ce que je pensais. (...) Je ne suis pas du tout un homme de la Françafrique. (...) J'ai appris beaucoup. Mais je suis dans un système. Il faut l'accepter ou s'en aller. Donc, je m'en vais », conclut-il. La Françafrique, tu l'aimes ou tu la quittes !

Contresens

Le spécialiste des questions de défense au Monde diplomatique, Philippe Leymarie, analyse ainsi les efforts français pour impliquer les autres Etats européens dans les interventions ou la coopération militaire en Afrique : « En fait, la diplomatie française (...) s'efforce de passer le relais de la sécurité en Afrique – son "joujou" pendant les cinquante ans qui avaient suivi les indépendances – à l'Union européenne, qui peine à s'en saisir (...). Au prix de ce dessaisissement au profit de l'échelon européen, qui est aussi une dilution et de fait un abandon, l'Etat français se sent les mains plus blanches – et la bourse moins percée ! » (Blog Défense en ligne, 31 mai) S'il s'agit effectivement de partager le coût de certaines opérations, on voit mal, au regard des quatre interventions militaires européennes qui se sont déroulées en Afrique, ce qui autorise à parler d'« abandon » français.

Dans certains cas, il s'agissait simplement de dissimuler des manœuvres tricolores derrière le drapeau européen (RDC en 2003, Tchad et Centrafrique en 2008). Dans d'autres, le multilatéralisme est réel, reflétant directement l'existence d'intérêts économiques partagés (RDC en 2006, Golfe d'Aden aujourd'hui), mais la France n'a jamais caché sa volonté de conserver le leadership sur ces interventions comme sur la définition de la politique européenne de sécurité et de défense en Afrique. En témoigne encore l'annonce, alors que la France va prendre la direction de l'opération Atalante contre la piraterie au large des côtes somaliennes, d'un renforcement de ses moyens militaires sur place, avec l'envoi prochain du porte-

avion Charles de Gaulle, et d'un groupe aéronaval comprenant des frégates de lutte antiaérienne et anti-sous-marin, un sous-marin nucléaire d'attaque et un bâtiment de ravitaillement.

Indépendance à la sauce françafricaine

Après les récentes déclarations de Christine Lagarde sur le franc CFA (*Billets d'Afrique* de juin 2010), Sarkozy en a remis une couche : « Sur ce point, je veux être très clair : c'est aux quinze Etats africains membres de la Zone franc et à eux seuls, qu'il revient de décider comment ils veulent gérer leurs monnaies communes. Ce n'est pas à la France de déterminer si le système actuel est conforme à leurs attentes. Et je vous rappelle que (...) ce sont les banques centrales africaines et les autorités politiques qui, dans chacune des sous-régions – en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, aux Comores – décident en toute indépendance de la politique monétaire. » (*Les Afriques*, 4 juin)

Un gros mensonge ! Statutairement, la BEAC compte trois administrateurs français sur treize et ne peut délibérer qu'en présence d'au moins l'un d'entre eux (article 38) ; la BCEAO compte deux administrateurs français sur les seize et ses décisions capitales doivent être prises à l'unanimité (article 51) ; enfin la BCC qui comporte quatre administrateurs français sur les huit ne peut adopter de décisions qu'à la majorité (article 38). En bref, un droit de veto français de fait sur les décisions prises « en toute indépendance ».

Si l'on ajoute les pressions économiques, politiques ou militaires diverses, on comprend que les réunions de la zone franc soient toujours fixées, sur la forme et sur le fond, par les autorités françaises.

Joyandet, mûr pour la démission

Boudiou ! Dire qu'il aura fallu attendre 2010 pour entendre de la bouche de l'ex-secrétaire d'Etat à la coopération que « l'Afrique est mûre pour le développement » ! (*Sud Ouest*, mai 2010). Démissionné par l'Elysée, Alain Joyandet retourne donc à sa mairie de Vesoul avec une perle de plus à un collier déjà bien garni. Il aura donc achevé son mandat comme il l'a commencé : avec des inepties de gros calibre, aussi énormes que la facture de ses déplacements ministériels en jet privé. C'est d'ailleurs sans doute la seule chose que l'on retiendra de son passage à la Coopération. Son successeur n'est autre que son ministre de tutelle : Bernard Kouchner. Au fond, cela ne change pas grand chose, le bleu Joyandet prenait ses ordres à l'Elysée auprès de Claude Guéant tandis que Kouchner est depuis longtemps un ministre étranger aux Affaires du Quai d'Orsay, du moins en ce qui concerne l'Afrique. Autant dire que le nouveau et officieux secrétaire d'Etat à la Coopération n'est autre que le patron de l'Agence française de développement (AFD), Dov Zérah, proche de Sarkozy et vieux routier de la Françafrique tout récemment nommé (*Billets d'Afrique et d'ailleurs* n°192, juin 2010).



La France et le gnéocide des Tutsis

« La France au cœur du génocide des Tutsi » Jacques Morel, L'Esprit frappeur - Izuba éditions, 50 euros

Fruit d'années de travail, l'ouvrage monumental de Jacques Morel impressionne d'abord par son ampleur : 1500 pages d'analyse approfondie de la complicité de la France dans le génocide des Tutsi. L'auteur a consulté l'ensemble des sources disponibles : enquêtes journalistiques, rapports officiels (Sénat belge, Assemblée nationale française, Organisation de l'Unité Africaine, rapport Mucyo...), rapports d'ONG (Human Rights Watch, African Rights, Commission d'enquête citoyenne), « archives de l'Elysée » et travaux d'autres chercheurs...

Il publie d'ailleurs de larges extraits de documents rares ou inédits, tel que le journal du bataillon belge de la Minuar. « La France au cœur du génocide des Tutsi » ne constitue pas seulement la présentation la plus complète à ce jour de la politique criminelle de notre pays au Rwanda. Le livre est aussi une véritable mine d'archives.

En bref, une œuvre dont la lecture est indispensable pour tout citoyen s'intéressant de près à la question de l'implication française dans le génocide des Tutsi. *Billets d'Afrique* proposera à ses lecteurs une lecture critique de l'ouvrage à l'automne prochain.

Cameroun de tous les dangers

L'ONG International Crisis Group (ICG) vient de publier un rapport intitulé «Cameroun, les dangers d'un régime en pleine fracture»¹. Ses conclusions sont sans appel : la France «maintient le pays "sous sa coupe" au détriment de la démocratie et de l'économie camerounaise.»

Cette ONG, aux patronages et conseillers assez éclectiques, représentant un ensemble de financiers et hommes politiques influents dans la sphère occidentale sous influence des États-Unis ne constitue pas, loin de là, un repaire de révolutionnaires. Son diagnostic sur l'état de déliquescence dans lequel s'enfoncent le Cameroun n'en est que plus inquiétant. Tous les ingrédients d'une situation explosive sont désignés et décrits : la corruption généralisée, l'état d'esprit de l'armée et du parti au pouvoir, l'exaspération de la population qui a conduit déjà aux tragiques journées de février 2008.

Dans les conclusions la politique française est explicitement remise en cause : «La position de la France, très en vue en raison de son passé d'ancienne puissance colonisatrice et de l'importance de sa présence économique au Cameroun, est préoccupante. Elle est à la fois critiquée par beaucoup de Camerounais qui lui reprochent de soutenir le régime Biya mais aussi par certains de ses pairs de la communauté internationale qui estiment qu'elle maintient le pays « sous sa coupe » au détriment de la démocratie et de l'économie camerounaise.»

L'approche de l'échéance présidentielle de 2011, verrouillée en faveur de Biya par une réforme constitutionnelle et par la mainmise sur l'organisme de contrôle de l'élection Elecram, laisse craindre le pire, au point que les plus lucides parmi les Occidentaux se font les champions d'un changement même brutal : «Même si des groupes et des intérêts nationaux et étrangers estiment que sortir du statu quo leur serait préjudiciable, la situation impose aujourd'hui la réalisation de réformes importantes pour éviter une explosion ou une situation chaotique qui aurait des répercussions négatives pour tout le monde. Le chantage à la « stabilité » des autorités (« il ne faut rien changer sinon le pays va exploser »), repris par une partie

de la communauté internationale, n'est plus longtemps viable. [...] Ces réformes créeront inévitablement des agitations, susceptibles de dégénérer de multiples façons ; pourtant, le choix du statu quo est finalement porteur de risques bien plus importants.»

Reste à voir ce que les apprentis-sorciers internationaux mijotent pour remplacer un pouvoir installé contre les intérêts de la population et devenu nuisible même pour la bonne exploitation du Cameroun.

Odile Tobner

1 -Rapport d'Afrique n°161 - 24 juin 2010 disponible sur www.crisisgroup.org

Marchands de mort

L'étude annuelle des dépenses militaires mondiales publiée en juin par le SIPRI indique une nouvelle augmentation des dépenses militaires mondiales en 2009, de près de 6% sur celles de 2008. Le chiffre total est vertigineux : 1531 milliards l'année dernière. Les cinq membres permanents du conseil de sécurité de l'Onu représentent à eux seuls plus de 61% des dépenses militaires mondiales. La France est toujours sur le podium à la troisième place.

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 €uros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro : Souing, Noël Surgé

Abonnements: Frédéric Galerne

Coordination: O.Thimonier

Association Survie

210 rue Saint-Martin

F75003 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n°

0211G87632

Dépôt légal : juillet 2010 - ISSN 1155-

1666 Imprimé par Imprimerie 3 A

Abonnement:

25 euros (Étranger: 30 euros) personne à faible revenu: 20 euros

